Cercle **N**autique **H**onfleur
8 rue Saint Antoine
14600 HONFLEUR
Tel 02 31 98 87 13
Email : secretariat@cnh-honfleur.fr

AVIS DE COURSE - REGATE SNSM – Grade 5c
Samedi 12 avril 2025
Autorité Organisatrice : CERCLE NAUTIQUE DE HONFLEUR

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,*

1.2 Les règlements fédéraux

1.3 Les règles du Handicap National et les Instructions de course qui pourront être consultées et retirées auprès du secrétariat du Club.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régate est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

2.2 La régate est ouverte à tous les bateaux du système à handicap HN.

2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint au CNH ou s'inscrire au plus tard le 11 avril avant 12h00.

2.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile 2025 compétition valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité**.**
- la présentation de la fiche HN en règle.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	**Montant**
HN	**20 € / bateau** **Au profit de la SNSM**

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription : Le vendredi 11 avril 2025 de 9h à 12h00.

4.2 Une course le 12 avril 2025

4.3 Horaires du 12 avril 2025

Briefing au CNH 08h45
Sortie Vieux Bassin 09h30
Sortie du SAS ..... 10h00 (ouverture pleine mer)
Signal d'avertissement 10h30
Haute mer 11H31
Coefficient 83
Rentrée Vieux Bassin ..... à partir de 14h30
Pot, Classement au CNH 18h

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles au CNH le jour de la régate et sur le site internet www.cnh-honfleur.fr dès vendredi 11 avril à partir de 12h00.

6. LE PARCOURS

6.1 Le parcours sera indiqué lors du briefing au CNH le **12 avril 2025 à 8h45** :

Départ : Entre bateau comité (possiblement bouée crayon jaune) et bouée 20
Marque 2 : bouée orange au nord de la bouée 18 ou 16 (en fonction du vent) à laisser à bâbord
Marque 3 : bouée jaune au nord de la bouée 22 (marque chenal) à contourner à laisser à bâbord
Arrivée : Entre bateau comité (possiblement bouée crayon jaune) et bouée 20

7. SYSTEME DE PENALITE

7.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

7.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

8. CLASSEMENT

8.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1**.**

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

8.3 Le système de points sera conforme au classement HN.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Les communications entre l'organisation et les concurrents s'effectuerons sur le canal **VHF 06** réduit à la procédure de départ.

10. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dans les locaux du CNH **à partir de 18h00.**

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à cette régate non inscrite au calendrier FFV entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. Le CNH n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

12. TRAFFIC EN SEINE

Si le parcours implique la traversée d'un chenal commercial les concurrents s'engagent à le couper le plus verticalement possible, laisser une priorité absolue aux navires commerciaux, et se mettre en veille pour le chenal de Rouen sur le canal 73.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, nous contacter au CNH secretariat@cnh-honfleur.fr –
Tél : 02 31 98 87 13
Horaires d'ouverture du CNH :
Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi 9h00-12h00